

RAPPORT
2021



DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

lehavreseinemetropole.fr

SOMMAIRE

1

Chapitre 1 La transition énergétique, le socle de la politique de développement durable

- 1. Vers un nouveau Plan Climat **p.9**
- 1.1 Le Plan Climat Air Énergie Territorial et le Schéma Directeur **p.9**
- 2. Contribuer à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées **p.10**
- 2.1 Un Système de Management de l'Énergie : maîtriser et optimiser la performance énergétique de la collectivité **p.10**
- 2.2 Cit'ergie, pour un management opérationnel de la transition énergétique **p.12**
- 2.3 Conseiller les communes pour opérer la transition énergétique **p.13**
- 2.4 Massifier la rénovation énergétique de l'habitat **p.15**
- 3. La Communauté urbaine contribue activement au développement des énergies renouvelables sur son territoire **p.17**

Préambule **p.4**

Une obligation réglementaire **p.4**

Le territoire **p.5**

Contexte et historique du développement durable à la Communauté urbaine : une ambition grandissante **p.7**

S'engager en faveur du développement durable pour façonner le territoire de demain **p.8**

2

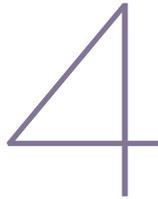
Chapitre 2 Penser notre production, protéger nos espaces naturels, promouvoir la santé, un impératif pour s'adapter aux enjeux de demain

- 1. Un nouveau programme de promotion de la santé **p.19**
- 2. Le renouvellement du Plan Local Agricole et Alimentaire (PLAA) et la mise en place d'un dispositif d'évaluation **p.19**
- 3. Un plan nature pour un territoire plus résilient **p.22**
- 3.1 Une action renforcée en faveur de la restauration de la trame bocagère **p.23**
- 3.2 La sensibilisation des acteurs **p.25**
- 4. Protéger et économiser les ressources en eau **p.28**
- 4.1 La préservation des ressources en eau **p.29**

3

Chapitre 3 Vers une mobilité douce et décarbonée pour améliorer le cadre de vie

1. Encourager les déplacements en transports en commun et les mobilités alternatives et vivre le territoire autrement **p.31**
2. Améliorer la qualité de l'air pour un meilleur cadre de vie **p.33**
 - 2.1 Bilan de l'indice ATMO **p.33**
 - 2.2 Bilan des épisodes de pollution et des procédures préfectorales **p.33**
 - 2.3 Évolution de la qualité de l'air au niveau des stations de mesure en continu **p.34**
 - 2.4 Suivi des odeurs **p.35**
 - 2.5 Suivi des pollens **p.35**



Chapitre 4 L'économie circulaire, une solution d'avenir et alliée du développement durable

1. À travers la mise en circularité des ressources, valoriser un écosystème complet **p.36**
 - 1.1 L'Écologie Industrielle et Territoriale **p.36**
 - 1.2 La gestion des déchets en 2021 **p.38**

Préambule

Une obligation réglementaire

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter d'une part un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit donc d'identifier les enjeux de développement durable auxquels est confronté la collectivité et de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques au regard de ces enjeux.

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 prévoit que le rapport de développement durable soit présenté à l'assemblée délibérante, en amont du débat sur le projet de budget.

Le décret n° 20116687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le Code de l'environnement :

Les cinq finalités définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



Le territoire

Le Havre Seine Métropole rassemble 54 communes et compte près de 270 000 habitants. Constitué à l'échelle de la Pointe de Caux, son territoire cultive une identité forte, à la fois maritime, fluviale et terrestre et présente une très grande diversité de reliefs et milieux : la mer, la façade de falaises, la plaine alluviale, le plateau et les espaces urbanisés.

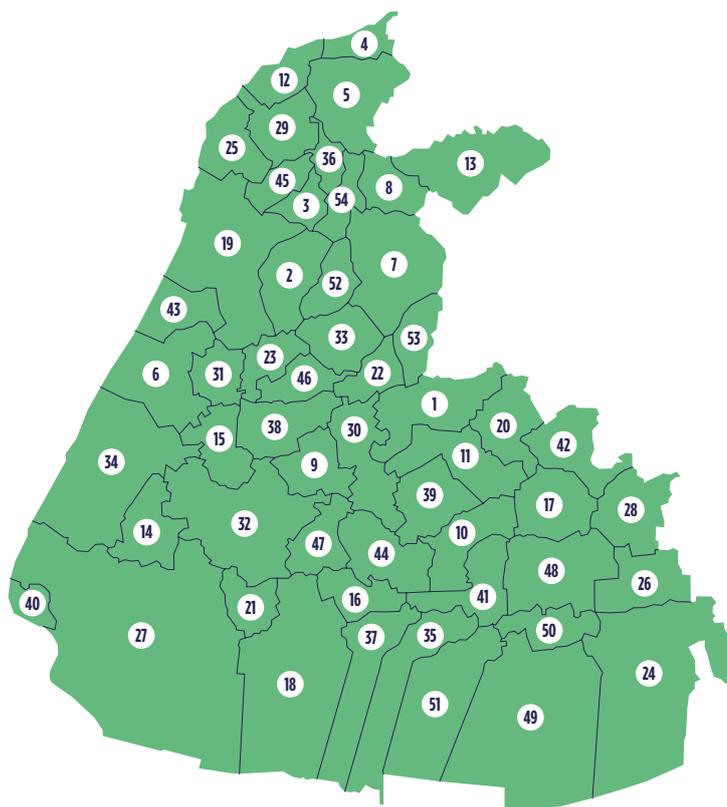
Fort de sa situation géographique privilégiée, Le Havre Seine Métropole rassemble tous les atouts d'une grande métropole attractive. Première place française pour le commerce international, ouvrant sur l'une des mers les plus empruntées du globe, le territoire de Le Havre Seine Métropole est la porte d'entrée du corridor de la vallée de la Seine, articulant le monde avec Paris et l'Île-de-France.

Ainsi doté d'un pôle industriel et portuaire indispensable à l'économie du pays, le territoire de la Communauté urbaine n'en est pas moins une terre d'agriculture, avec des terres fertiles qui constituent un espace productif de première importance. L'agriculture y est principalement tournée vers la polyculture (culture de plusieurs espèces végétales). L'élevage et la culture maraîchère sont en développement.

Le Havre Seine Métropole bénéficie en outre d'atouts touristiques exceptionnels - naturels, patrimoniaux et culturels - qui en font une destination touristique majeure. L'abondance des richesses patrimoniales y est remarquable : archéologique, médiéval et religieux, identité rurale et agricole, patrimoine maritime et industriel. Ce sont autant d'atouts pour le territoire, son activité économique, le tourisme et la qualité de vie des habitants.

Le campus d'envergure internationale en synergie avec les enjeux de développement du territoire, situé en centre-ville et accueillant plus de 13 000 étudiants, complète l'attractivité du territoire. Le Havre Seine Métropole s'inscrit dans différentes démarches/programmations structurantes pour l'avenir, notamment Le Havre Ville Portuaire Intelligente / Territoire d'innovation grande ambition, le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle puis le Contrat de relance et de Transition écologique pour faire face aux grands enjeux de demain liés à l'attractivité, à la mobilité, à la sobriété foncière et renforcer les transitions écologiques, énergétiques et industrielles du territoire.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



Les communes

1 Angerville-l'Orcher	12 Étretat	24 La Cerlangue	36 Pierrefiques	46 Saint-Martin-du-Bec
2 Anglesqueville-l'Esneval	13 Fongueusemare	25 La Poterie-Cap-d'Antifer	37 Rogerville	47 Saint-Martin-du-Manoir
3 Beaufrepaire	14 Fontaine-la-Mallet	26 La Remuée	38 Rolleville	48 Saint-Romain-de-Colbosc
4 Bénouville	15 Fontenay	27 Le Havre	39 Sainneville	49 Saint-Vigor-d'Ymonville
5 Bordeaux-Saint-Clair	16 Gainneville	28 Le Tilleul	40 Sainte-Adresse	50 Saint-Vincent-Cramesnil
6 Cauville-sur-Mer	17 Gommerville	29 Les Trois-Pierres	41 Saint-Aubin-Routot	51 Sandouville
7 Criquetot-l'Esneval	18 Gonfreville-l'Orcher	30 Manéglise	42 Saint-Gilles-de-la-Neuveville	52 Turretot
8 Cuverville	19 Gonneville-la-Mallet	31 Mannevillette	43 Saint-Jouin-Bruneval	53 Vergetot
9 Épouville	20 Graimbouville	32 Montvilliers	44 Saint-Laurent-de-Brèvedent	54 Villainville
10 Épretot	21 Harfleur	33 Notre-Dame-du-Bec	45 Sainte-Marie-au-Bosc	
11 Étainhus	22 Hermeville	34 Octeville-sur-Mer		
	23 Heuqueville	35 Oudalle		

CHIFFRES CLÉS

54 communes
270 000 habitants

49 500 ha
Nombre d'agents : **1 200**

Contexte et historique du développement durable à la Communauté urbaine : une ambition grandissante

La transition écologique est un axe fort des engagements de la Communauté urbaine. En témoigne la signature, le 13 janvier 2020, du Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle, puis le 19 janvier 2021, du Contrat de relance et de la Transition écologique (CRTE) avec la Métropole Rouen Normandie, qui retranscrit l'ambition partagée des deux territoires autour de thématiques communes telles notamment, le développement d'une filière hydrogène, la réhabilitation thermique de bâtiments, l'agriculture pour une alimentation responsable, la logistique fluviale, en partenariat étroit avec les ports maritimes et la décarbonation de flottes de véhicules. La Communauté urbaine s'engage à être un territoire de référence en développant avec l'ensemble des acteurs un modèle de croissance verte et bleue et en accompagnant l'émergence de nouvelles filières créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, tout en préservant les ressources, la nature, les paysages, l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Dans ce contexte, des politiques structurantes et d'envergure sont engagées depuis plusieurs années, notamment en matière d'énergie. Les enjeux de transition écologique seront totalement pris en compte au sein de plusieurs grands documents, les futurs PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le plan mobilité.

Au-delà de la signature de ce CRTE, la Communauté urbaine poursuit les démarches engagées : la protection de ses ressources en eau via la révision des DUP de captages, le conseil en énergie partagé, le programme de rénovation énergétique, le Projet Alimentaire Territorial, la mobilité bas carbone, la labellisation Cap Cit'ergie, le système de management de l'énergie...

Le diagnostic et l'État initial de l'environnement du PCAET ont été réalisés en 2021.

Autre document de planification structurant de la collectivité, le Plui (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), a fait l'objet de rencontres avec les élus du territoire pour alimenter le diagnostic et l'EIE. Des ateliers de concertation thématiques ont eu lieu, et le diagnostic agricole a été lancé. Parallèlement la stratégie foncière a permis de déterminer de manière concertée les zones à enjeux forts à préserver, permettant d'anticiper les objectifs « Zéro Artificialisation Nette » de la loi Climat et résilience.

2021 est aussi l'année de définition de nouvelles politiques en faveur de la nature et de la biodiversité et en matière d'écologie industrielle et territoriale (EIT), et la concertation avec les acteurs a permis de définir les priorités d'actions de la Communauté urbaine sur ces sujets.

S'engager en faveur du développement durable pour façonner le territoire de demain

Le développement durable consiste en une vision globale et transversale des projets et actions, intégrant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance.

La prise en compte du développement durable passe par l'élaboration de politiques publiques qui intègrent cette dimension dès leur conception. Ainsi, dans l'exercice de ses compétences, la collectivité vise le développement durable de son territoire avec sa politique reconnue en faveur de la transition écologique, dont les principaux axes sont :

- l'optimisation du réseau de transport en commun tant au niveau de la desserte, qu'au niveau de la performance des véhicules : mise en service de bus à énergie propre et extension du réseau de tramway avec la création d'une 3^e ligne,
- le développement des modes doux,
- l'engagement dans un système de management de l'énergie (flotte de véhicules, bâtiments, éclairage public...) pour améliorer les performances énergétiques et diminuer les consommations énergétiques,
- la mise à disposition des communes d'un conseiller en énergie,
- la massification de la rénovation énergétique dans l'habitat,
- la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'économie circulaire via la prévention et la valorisation des déchets ; l'écologie industrielle et territoriale, le déploiement des circuits courts,
- le soutien à l'agriculture durable et périurbaine,
- la protection des ressources en eau, des espaces naturels et de la biodiversité, et plus particulièrement la recomposition d'une trame bocagère et la préservation des réservoirs de biodiversité boisés,
- la promotion de la santé et du respect de l'environnement.



Chapitre 1

La transition énergétique, le socle de la politique de développement durable

1. Vers un nouveau Plan Climat

1.1 Le Plan Climat Air Énergie Territorial et le Schéma Directeur des Énergies

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique.

1.1.1 Un nouveau cadre pour le Plan climat

Projet territorial de développement durable, il est à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Mis en place pour 6 ans et piloté par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, le PCAET s'appliquera à l'échelle de son territoire et associera tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...).

Le Plan climat doit également permettre de développer le potentiel de séquestration du CO₂ dans les écosystèmes et les produits issus du bois.

En 2021, la Communauté urbaine a réalisé le diagnostic du PCAET. L'élaboration du Schéma Directeur des Énergies (SDE) et du PCAET est menée de manière concomitante, dans une recherche de cohérence entre ces deux programmations.

Le plan Climat associé au SDE, concerne toutes les directions de la Communauté urbaine et est piloté en transversalité au sein des services. L'Agence d'urbanisme (AURH) apporte son expertise en matière de planification, notamment sur le volet environnemental. D'autres partenaires, internes et externes, sont sollicités ponctuellement pour leur expertise et leur retour d'expérience.

La Communauté urbaine s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour 8 ans à compter de février 2021. L'élaboration du plan Climat, se décompose en 3 phases :

Phase 1 : 1 an (2021) : diagnostic climat - air - énergie du territoire

Phase 2 : 1 an (2022) : élaboration de la stratégie et du plan d'actions Climat Air Énergie

Phase 3 : 6 ans (2023 à 2028) : animation, suivi et évaluation du programme d'actions

Le diagnostic climat air énergie du territoire comprend :

- la réalisation du diagnostic Climat Air Énergie du territoire pour obtenir un état des lieux complet de la situation énergétique et climatique du territoire, ainsi que la situation en termes de qualité de l'air, et pour partager les enjeux territoriaux Climat Air Énergie avec l'ensemble des parties prenantes,
- un diagnostic relatif au Schéma directeur des Énergies,
- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) générées sur les sites et par les services et les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur et de vapeur générées en dehors des sites de la collectivité en lien avec son activité,
- l'état initial de l'environnement sur le territoire (1^{re} phase de l'évaluation environnementale stratégique),
- la réalisation d'une plateforme numérique servant de tableau de bord et de suivi de la politique publique.

1.1.2 2021

En 2021, 30 entretiens avec des partenaires internes et externes sur les enjeux climat air énergie des différents secteurs, 2 réunions interservices de co-construction des diagnostics et plus de trente partenaires externes mobilisés dans la collecte d'informations et de données ont permis la production de plusieurs rapports d'études :

- le diagnostic climat air énergie portant sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie, la production d'énergie, la séquestration carbone, les émissions de polluants atmosphériques, les réseaux de distribution,
- un diagnostic des vulnérabilités portant sur les projections climatiques et leurs potentiels impacts sur le territoire,
- un rapport sur l'état initial de l'environnement, portant sur l'état des lieux de la situation environnementale du territoire en analysant 12 thématiques environnementales,
- un Bilan des Gaz à Effet de Serre des activités de fonctionnement de la CU, portant spécifiquement sur les émissions liées à la gestion et l'usage du patrimoine de la collectivité ainsi que l'exercice de ses compétences,
- le 18 novembre 2021, le conseil communautaire a réaffirmé ses ambitions pour la réalisation du PCAET à travers une déclaration d'intention (consultable en ligne : Déclaration d'intention).

1.1.3 Perspectives 2022

Les travaux s'appuieront sur les études accomplies en 2021, ainsi que sur la mobilisation des acteurs territoriaux (Haropa, Synerzip, la Chambre d'agriculture, Transdev, Enedis, Grdf...) pour définir la stratégie territoriale et le programme d'actions du Plan Climat en matière :

- d'atténuation du changement climatique (avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des puits de carbone),
- d'amélioration de la qualité de l'air (avec la baisse des émissions de polluants atmosphérique),
- de transition énergétique (avec la baisse des consommations et le développement des énergies renouvelables),
- d'adaptation au changement climatique (avec l'anticipation des impacts).

2. Contribuer à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées

L'énergie est un axe historique de la politique de développement durable de la Communauté urbaine. Le premier Plan Climat territorial, adopté en 2012, a permis d'engager la mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Dans un esprit d'exemplarité des acteurs publics, la collectivité s'est engagée dans la mise en place de trois outils : le Système de Management de l'Énergie (SMé), le label CIT'ERGIE et l'accompagnement des communes par la mise en place d'un conseil en énergie partagé (CEP).

2.1 Un Système de Management de l'Énergie : maîtriser et optimiser la performance énergétique de la collectivité

La Ville du Havre et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sont engagées depuis 2017 dans une démarche commune de Système de Management de l'Énergie (SMé).

Démarche « qualité », guidée par la norme ISO 50 001 et le principe d'amélioration continue, le SMé permet d'assurer le suivi, l'évaluation et la définition d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie. Il repose sur une organisation de travail transversale, des rencontres régulières entre les services gestionnaires et services coordinateurs, des comités techniques composés des deux collectivités, d'une base documentaire et d'outils partagés entre les différents acteurs et régulièrement actualisés.

Cette organisation a pour objectif le suivi et la maîtrise des consommations des véhicules, des bâtiments et de l'éclairage public..

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été rythmée par, la collecte des données de consommations et des indicateurs d'évaluation, puis, l'analyse et l'interprétation des données et de leurs évolutions, mises en perspectives avec les actions réalisées. Enfin, l'actualisation des programmes d'actions et les propositions de nouvelles pistes d'actions ont été réalisées en vue du comité technique de fin d'année.

En 2021, l'analyse des bilans de 2020 fait état d'un fort impact de la crise sanitaire, avec ses périodes de confinements, sur les consommations d'énergie : - 16 % de carburant pour les véhicules et - 20 % de consommations pour les bâtiments par rapport à l'année 2019 (Hôtel de la Communauté urbaine, Complexes Aquatiques Gd'O et Belle Étoile, bâtiment administratif Curie, stand de tir, office du tourisme et base d'aviron).

De ce fait, la part des actions de maîtrise et de réduction des consommations réalisées par les directions de la Communauté urbaine se retrouve très nuancée par rapport aux économies générées par la fermeture de bâtiments et la baisse des déplacements professionnels (en particulier des véhicules légers de la flotte) liées à la pandémie.

Ainsi, l'une des priorités identifiées est la fiabilisation des données pour pouvoir mieux mesurer les progrès réalisés, la prise de conscience des utilisateurs (de véhicules, de bâtiments) et l'intégration de la dimension « usager » dans l'évaluation globale des actions.

2021 a été l'occasion d'accueillir un nouvel Equivalent Temps Plein au sein du service énergie, dédié au suivi de la performance énergétique des bâtiments et à la mise en corrélation des factures avec les consommations.

Focus communication :

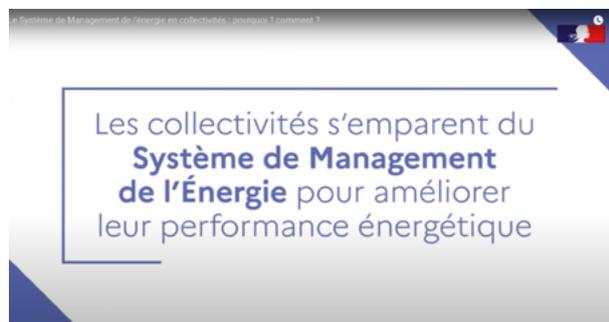
En 2020, l'ADEME, partenaire à l'origine de la démarche, a sollicité la Communauté urbaine et la Ville du Havre pour témoigner, à travers des vidéos, de leur retour d'expérience sur le SMé. L'objectif de l'ADEME étant de valoriser les actions des collectivités et ainsi encourager de nouvelles collectivités à s'engager dans des démarches d'amélioration continue. Tournées fin 2020, les vidéos ont été publiées sur le site de l'ADEME Normandie au printemps 2021

Liens vers les vidéos :

Au Havre, les collectivités se saisissent du Système de management de l'énergie pour améliorer leur performance énergétique (3'27)



Le Système de Management de l'énergie en collectivités : pourquoi ? comment ?



2.2 Cit'ergie, pour un management opérationnel de la transition énergétique

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, Cit'ergie et le label économie circulaire deviennent le **programme Territoire Engagé Transition Écologique**.

Composé du label climat - air - énergie (anciennement Cit'ergie) et du label économie circulaire, ce programme valorise les collectivités pour la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière de climat-air-énergie et d'économie circulaire.



Pour ses deux composantes, il repose sur un processus d'amélioration continue.

La Communauté urbaine est labellisée CAP'CITERGIE (correspondant au premier niveau de labellisation) depuis 2018, récompensant d'une part dix années d'engagement de la collectivité en faveur de la transition énergétique et d'autre part, la formalisation d'un programme d'actions adopté en conseil communautaire en 2018 pour les 4 années suivantes.

2020 a été une année charnière pour la démarche : elle a été l'occasion de faire un bilan du programme d'actions Cit'ergie d'origine et de se projeter dans la mise en œuvre de la démarche à l'échelle de la nouvelle Communauté urbaine.

Dans un esprit de cohérence, et pour pouvoir apporter toute sa valeur ajoutée, le processus Cit'ergie a été planifié selon le même calendrier que le Plan Climat Air Energie Territorial, c'est-à-dire une réalisation du diagnostic en 2021, puis la co-construction de la stratégie et du programme d'actions en 2022 et enfin une mise en œuvre des actions dans les années suivantes, avec une évaluation annuelle.

En 2021, douze directions de la Communauté urbaine ont été mobilisées à travers des entretiens pour contribuer à l'état des lieux du label. Les diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET ont également permis d'alimenter l'état des lieux, notamment en matière d'indicateurs (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, etc.). Fin 2021, environ 2/3 du diagnostic initial étaient réalisés.

Perspectives 2022

Les travaux porteront sur la finalisation de l'état des lieux ainsi que la contribution à la réalisation du programme d'actions du PCAET.

	Réalisations majeures en 2022	Les perspectives 2023
Plan Climat Air Energie Territorial et Schéma Directeur des Énergies	Finalisation et partage des diagnostics, mobilisation des partenaires dans le cadre d'ateliers Réalisation de scénarios énergétiques et définition de trajectoires climat air énergie	Adoption du PCAET en conseil communautaire Circuit réglementaire d'approbation (avis des institutions et consultation du public) Mise en œuvre des premières actions.
Label « Territoire Engagé Transition Écologique - climat - air - énergie » (ex-Cit'ergie)	Compléments d'état des lieux Animation de la démarche	Labellisation niveau 3 étoiles Contribution aux évaluations annuelles du PCAET
Système de Management de l'Énergie	Intégration de la flotte de transports en commun dans le suivi énergétique Réalisation des bilans énergétiques Actualisation des plans d'actions	Poursuite de la dynamique et mise en cohérence avec les démarches globales précitées.

2.3 Conseiller les communes pour opérer la transition énergétique

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dispose d'un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour accompagner les communes rurales (- 5 000 habitants, soit 48 communes sur les 54 communes du territoire) dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie et de les aider à réduire leurs consommations et factures énergétiques. Le conseiller en énergie est en mesure de dresser des bilans de consommations, d'établir des préconisations d'actions et de déterminer les gisements potentiels d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal.

Depuis la création du service (2015), 19 communes ont été accompagnées vers la transition énergétique avec le suivi annuel de leur consommation et factures d'énergie.

CHIFFRES CLÉS

(Consommations 2020)

Une baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communaux en 2020 (suite à la crise sanitaire impactant l'occupation des bâtiments)

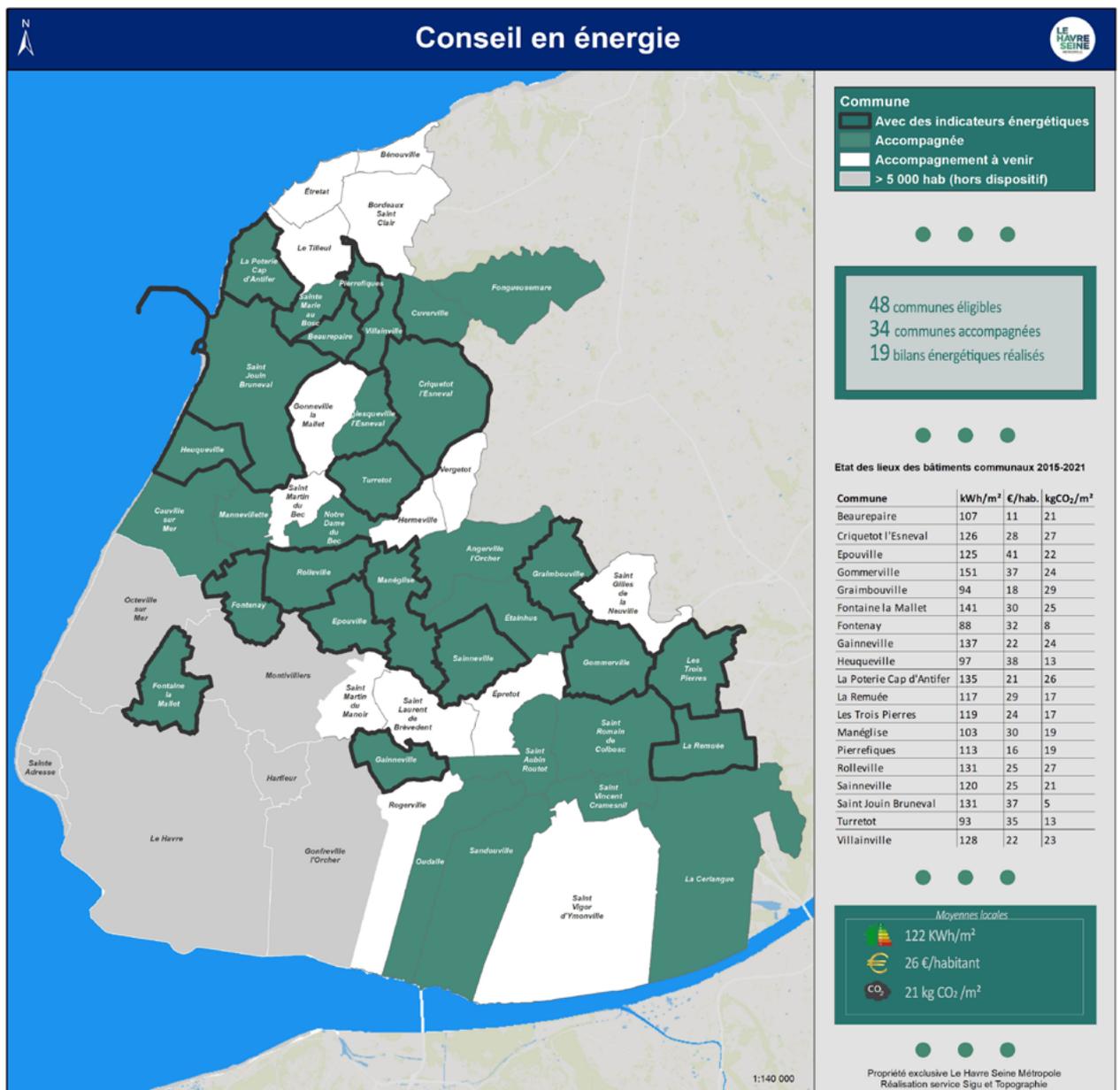
13 communes suivies énergétiquement
(95 bâtiments)

30 300 de facture
énergétique (23 €/hab, 12 €/m²) : - 8 %

276 000 kWh consommés
(193 kWh/hab, 100 kWh/m²) : - 11 %

45 tonnes eq CO₂
(31 kg/hab, 16 kg/m²) : - 14 %

Réalizations majeures en 2022	Les perspectives 2023
<ul style="list-style-type: none"> • 1 nouvelle commune avec réalisation de leur bilan énergétique global. • 3 mises à jour de bilans antérieurs. • 4 pré-diagnostic de bâtiments. • 13 conseils/accompagnements (subventions, audit énergétique, décret tertiaire, groupement d'achat d'énergies, énergies renouvelables...). 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 nouvelles communes avec réalisation de leur bilan énergétique global. • 5 mises à jour de bilans antérieurs. • 5 pré-diagnostic de bâtiments. • Accompagnement sur le décret tertiaire



2.4 Massifier la rénovation énergétique de l'habitat

Depuis 2007, la collectivité accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement, au travers de l'animation de la Plateforme de la rénovation :

- **Un pool technique**

6 techniciens, encadrés par un chef de secteur technique, accompagnent les ménages, les bailleurs privés, et les copropriétés du territoire. Après une étude personnalisée de la situation, ils préconisent les travaux les plus opportuns en fonction de la typologie de bâti.

Des visites sur place sont organisées, une évaluation thermique du logement peut être proposée. Les ménages bénéficient d'un suivi gratuit, neutre et indépendant de leur dossier par la vérification des devis, des factures, par des visites de réception des travaux...

- **Un pool administratif**

5 agents administratifs élaborent les plans de financement en fonction des préconisations techniques réalisées, et constituent les demandes de subventions des ménages : auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de la Région Normandie, du Département Seine-Maritime, et de la Communauté urbaine et conseillent sur le financement et la mobilisation de subventions. Des avances de subventions sont possibles pour les ménages les plus modestes.

- **Un pool de gestion**

Le service dispose par ailleurs d'une assistante, d'un apprenti en charge de la gestion de données, d'une chef de service, et d'une référente en financement, afin d'aider les personnes à mobiliser les fonds nécessaires (avec ou sans subvention, par des prêts à taux zéro par exemple).

- **Un pool dédié à la sortie de précarité énergétique**

En 2021, par le biais d'un partenariat avec l'association AMORCE, la communauté urbaine a signé la convention Pacte -15, qui a pour vocation de faire baisser de 15 % le nombre de ménages en situation de précarité énergétique sur son territoire. Pour ce faire, un poste de chargé de mission a été créé, pour repérer les situations via des données en open data, prendre contact avec les ménages, et promouvoir les solutions existantes pour que leur logement ne soit plus une « passoire énergétique ».

- **À votre écoute**

Les premiers contacts se font désormais soit par le formulaire en ligne, accessible via un QR Code, soit par téléphone. Les appels sont alors réceptionnés par le service mutualisé « A votre écoute » 6 jours sur 7 de 8 h à 17 h.

La plateforme de la rénovation est désormais un Espace Conseil France Rénov, qui regroupe l'ancien Espace Conseil FAIRE sur les questions de rénovation énergétique, ainsi que l'accompagnement des dispositifs ANAH pour les ménages modestes et très modestes.

L'Espace Conseil France Rénov, qui est un service public destiné aux habitants, donne des conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie dans l'habitat, avec le soutien de l'État via le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) porté par la Région Normandie.

Cet espace réalise également des opérations d'information (Rendez-vous de la rénovation à destination des professionnels et des particuliers, permanences auprès des maisons France Service), de sensibilisation (thermographie aérienne du territoire, ballades thermographiques, parcours commentés « concilier rénovation énergétique et préservation du patrimoine »), des ateliers de maîtrise de l'énergie, et crée également des outils pour faciliter les démarches des particuliers (exemples de devis, fiches de synthèse des subventions et des prêts bancaires, atlas de la rénovation...).

Les conseillers ANAH de la plateforme mettent en œuvre le Programme d'Intérêt Général de la Communauté urbaine dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Les travaux financés sont les travaux d'économies d'énergie, de résorption de la dégradation du bâti, et les travaux d'accessibilité et d'autonomie.

Ce programme offre un soutien particulier aux ménages modestes et très modestes du territoire, en plus du soutien financier classique national de l'ANAH, et les aide à obtenir des subventions de la Région Normandie, du Département de la Seine Maritime et de la Communauté urbaine pour concrétiser leur projet.

Afin de massifier la rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a souhaité développer via la Plateforme de la Rénovation la mobilisation et l'accompagnement des copropriétés, par le biais du Programme Local de l'Habitat. Les dispositifs financiers mobilisables se cumulent avec le nouveau dispositif ANAH Ma Prime Rénov Copro, et certains dispositifs Région Normandie.

Une nouvelle campagne de communication grand public a été élaborée en 2020 et mise en place en 2021, avec une déclinaison particulière sur les thématiques de l'accessibilité et de l'autonomie, de la rénovation énergétique. Cette campagne sera complétée par un volet accompagnement des copropriétés en 2022.

Pour l'année 2021, la Plateforme a priorisé les actions suivantes :

- accompagnement des ménages à la sortie de précarité énergétique via plusieurs dispositifs : Pacte -15, Civigaz, Help Rénov d'Enedis...,
- renforcement de l'accompagnement des copropriétés,
- multiplication des partenariats favorisant la massification de la rénovation énergétique : GRDF ; Leroy Merlin ; SARE ; FFB ; Action Logement,
- élaboration du 1^{er} PLH de la communauté urbaine 2022-2027.

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2016, plus de 11 000 demandes traitées

87 % propriétaires occupants

8 % propriétaires bailleurs

5 % copropriétés

Espace France Rénov des projets accompagnés par la Communauté urbaine toujours plus nombreux

1 746 projets de particuliers rénovation énergétique (conseils fournis aux différentes étapes)

14 923 logements accompagnés depuis le début de la plateforme

877 propriétaires bénéficiant du soutien financier de la collectivité à la rénovation énergétique

12 697 ménages conseillés sur leur projet particulier depuis 13 ans
Plateforme de la rénovation de l'habitat pour l'année 2021 : une continuité appuyée des actions de rénovation sur le territoire

2 525 premiers contacts

121 logements accompagnés sur des travaux en copropriété

191 logements individuels subventionnés sur la thématique énergie (283 toutes thématiques confondues)

<i>Réalisations majeures en 2021</i>	<i>Les perspectives 2022</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Une action spécifique a été menée sur la sortie de précarité énergétique des ménages, via un chargé de mission. • Les Maisons France Service ont été formées pour un soutien au numérique des ménages, pour les aider à s'enregistrer en ligne sur les différents dispositifs de subventions. • Elaboration du PLH 2022-2027. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'année 2022 aura pour vocation de communiquer sur le nouveau programme de l'Habitat qui est entré en vigueur en début d'année. • Un développement des modes de prise de contact a été fait, pour favoriser l'accès au formulaire en ligne, et une meilleure prise en charge téléphonique sur des créneaux horaires plus importants.

3. La Communauté urbaine contribue activement au développement des énergies renouvelables sur son territoire

3.1 Les réseaux de chaleur : donner accès à une énergie sûre, à coût maîtrisé

Au cours de l'année 2021, la Communauté urbaine a franchi une étape importante vers la transition énergétique en investissant dans l'extension des deux réseaux de chaleur du Havre, celui du Mont-Gaillard et de Caucriauville, dont l'objectif est d'alimenter en énergie renouvelable la moitié des logements de la ville et de nombreux bâtiments publics d'ici à trois ans, à des prix attractifs.

Le Havre Seine Métropole dispose de la compétence de gestion des 3 réseaux de chaleur de son territoire : Mont-Gaillard, Caucriauville et Gonfreville l'Orcher. Les 3 réseaux font l'objet d'une délégation de service public.

Au cours des 3 prochaines années, 125 millions d'euros seront investis sur le territoire pour raccorder 334 bâtiments collectifs (privés ou publics) à une source de chaleur renouvelable basée sur la biomasse ou la récupération de chaleur industrielle.

Au terme des contrats de délégation de service public, cette démarche aura permis une diminution significative de l'empreinte carbone du territoire avec environ un million de tonnes de CO₂ évitées, tout cela en assurant la maîtrise de la facture énergétique des abonnés aux réseaux. Les deux projets d'extension des réseaux de chaleur de Mont-Gaillard et de Caucriauville représentent une avancée significative vers l'objectif d'une neutralité carbone du territoire d'ici à 2050.

3.2 des bâtiments communautaires plus performants

Réduire les consommations énergétiques des bâtiments tout en améliorant le confort des occupants constituent les principaux objectifs du marché public global de performance (MPGP) signé fin 2018 avec la société CRAM pour une durée de dix ans

Le Havre Seine Métropole a fait le choix de s'associer avec la Ville du Havre et le CCAS, la SPL des Docks et la Ville d'Octeville-sur-Mer pour ce marché qui concerne l'exploitation du chauffage, la maintenance des installations et la réalisation des travaux qui permettent de remplir des objectifs chiffrés de performance.

Ces objectifs concernent la réduction des consommations énergétiques, l'optimisation du confort d'usage des bâtiments et la pérennisation des installations.

9 bâtiments communautaires et 158 bâtiments municipaux sont concernés par des travaux. En 2021, des travaux de rénovation énergétique (changement des huisseries, de l'éclairage, du système de chauffage et isolation) et d'aménagement ont été réalisés à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

CHIFFRES CLÉS

Coût des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de la communauté urbaine

3,70 M€ dont **989 000 €** financés par la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 400 000 € par le Conseil régional et 105 000 euros par le Conseil départemental

35 % d'économies d'énergie attendues (soit 47 tonnes de CO₂)

Puis **42 %** à l'issue du raccordement de l'Hôtel de la Communauté urbaine au réseau "Résocéane" (soit 87 tonnes de CO₂)

Chapitre 2

Penser notre production, protéger nos espaces naturels, promouvoir la santé, un impératif pour s'adapter aux enjeux de demain

1. Un nouveau programme de promotion de la santé

La déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement affirmait en 1992 : "les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature".

Aussi, pour la troisième année consécutive, l'action « santé à l'école » sera déployée dans les écoles élémentaires de la Communauté urbaine, sélectionnées au terme de l'appel à candidature lancé en avril 2022.

L'objectif est de renforcer les compétences psychosociales des élèves, en prenant en compte tous les environnements de vie de l'enfant (parents, école, temps méridiens et périscolaires). Agir sur ces compétences permet de développer la capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, à mieux gérer le stress et réguler les émotions. In fine, cette action participe à améliorer la santé des générations d'aujourd'hui et de demain.

CHIFFRES CLÉS

14 écoles retenues pour l'année
2021/2022 soit **106** classes

99 enseignants formés au CPS

106 parcours réalisés

334 interventions menées par
les animatrices de la Communauté urbaine

106 kits de communication mise à
disposition des écoles

Au total, plus de **2 284** enfants du
CP au CM2 auront bénéficié de cette action
cette année

2. Le renouvellement du Plan Local Agricole et Alimentaire (PLAA) et la mise en place d'un dispositif d'évaluation

En octobre 2020, la Communauté urbaine s'est engagée dans le renouvellement de sa feuille de route politique avec pour objectif de soutenir le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins et enjeux du territoire.

De nombreux échanges entre élus du territoire et agriculteurs locaux, représentants professionnels, ou encore structures de promotion et de développement de l'agriculture, ont eu lieu en 2021 dans le cadre du Comité de pilotage constitué à cette occasion.

Ces travaux ont permis de dégager 4 objectifs stratégiques pour cette nouvelle feuille de route, votés au Conseil communautaire du 8 juillet 2021 :

- favoriser un dialogue apaisé entre monde urbain et monde rural,
- maintenir l'identité rurale du territoire en préservant les espaces agricoles,
- accélérer la transition agroécologique du territoire par la diversification des activités agricoles et le renouvellement de génération en agriculture,
- devenir territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain : équitable, performant et solidaire.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine se positionne en tant qu'animatrice d'une démarche territoriale innovante qui vise à rassembler les contributions des acteurs locaux dans leur diversité (EPCI, communes, structures institutionnelles, associations et professionnels) à l'atteinte des objectifs stratégiques énoncés ci-dessus. Elle s'appuie donc sur une coopération étroite avec les acteurs du secteur agricole et alimentaire, et les différentes échelles territoriales.

Au deuxième semestre 2021, les partenaires de cette démarche, ainsi que les services internes de la Communauté urbaine ont été associés à la construction des indicateurs d'évaluation des impacts de la stratégie territoriale. L'évaluation répond au besoin d'amélioration continue des politiques publiques. Ainsi, il sera possible de déterminer la pertinence ou non des actions engagées, rendant ainsi possible l'ajustement de la stratégie afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants. Adossé à la méthode du CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), Le Havre Seine Métropole utilise un tableau de bord développé par l'association de chercheurs et de citoyens Les Greniers d'Abondance (LGA), pour recenser les indicateurs. Ces derniers ont été construits selon les critères suivants : ils doivent être pertinents, facilement mesurables et accessibles. Les pourvoyeurs de données pour alimenter cette démarche sont à la fois les directions internes de la Communauté urbaine et certains de ses partenaires.

Enfin, dans un objectif d'amélioration continue de la démarche et parce qu'elle s'est engagée à devenir un territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain, la Communauté urbaine contribue aussi activement à des réseaux nationaux d'échanges et partages d'expériences. 2021 marque un tournant dans le domaine de la coopération, avec la signature d'engagements internationaux, le Pacte de Milan, la Déclaration de Glasgow et le Challenge de Barcelone, en faveur d'une alimentation locale et de qualité, ambition partagée par de nombreuses collectivités à travers le monde.



CHIFFRES CLÉS

Soutenir l'agriculture et l'alimentation locale, la priorité de la Communauté urbaine

11 partenaires de la stratégie agricole et alimentaire et **25 indicateurs** de suivi retenus pour l'évaluation de cette politique.

36 communes engagées pour favoriser les produits locaux et durables dans la restauration collective.

1 projet d'Hôtel d'entreprises agro-alimentaires pour favoriser les projets de transformation de produits agricoles issus du territoire (AMI en cours).

8 maraîchers en agriculture biologique accompagnés sur l'espace-test agricole depuis 2015.

22 producteurs en circuits-courts.

76 points de vente sont référencés actuellement sur le territoire de la Communauté urbaine sur la plate-forme monpanier76 du département de la Seine-Maritime.

Réalisations majeures 2022 et perspectives 2023

• **La poursuite et l'élargissement du dispositif d'accompagnement de la restauration collective :**

La Communauté urbaine a prolongé en 2021 son dispositif d'accompagnement des communes sur la restauration collective. Lancé en 2018, il permet de coupler un accompagnement à l'introduction de produits locaux dans les menus à un accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire (Programme « Ambition zéro gâchis »). Les économies réalisées par la diminution du gaspillage permettent de dégager des marges de manœuvre pour la commande de produits locaux et durables. Cet accompagnement couplé permet également aux communes de se préparer aux objectifs fixés dans le cadre de la loi Alimentation. 13 nouvelles communes, soit 36 au total, ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif en 2021.

De plus, le dispositif a été élargi aux structures privées, entreprises et acteurs de la santé, disposant d'un service de restauration collective. Un diagnostic est en cours de réalisation.

• **Accompagnement des pros du PAT :**

La mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) s'est poursuivie en 2021, et a été orientée sur l'accompagnement des professionnels de l'alimentation. Des événements ciblés ont été organisés et soutenus par la Communauté urbaine pour sensibiliser ces professionnels aux enjeux de l'alimentation durable : la Journée de l'Alimentation pour Tous et le Festiv'halle des Saveurs et des Savoirs. Forts de leur succès, ces deux événements sont d'ores et déjà reconduits.

Pour 2022, en réponse aux conclusions d'une étude d'opportunité identifiant ce besoin, Le Havre Seine Métropole lancera la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'un Hôtel d'entreprises agro-alimentaire sur la zone d'activités Le Havre Plateau, en vue de soutenir la transformation alimentaire de produits issus du territoire et accompagner les professionnels du secteur.

• **Une étude pour accompagner la structuration de filières bio territorialisées :**

Initié dans le cadre de la stratégie de protection de la ressource en eau, ce travail s'appuie sur les résultats d'une enquête menée auprès d'agriculteurs locaux sur les freins et leviers à la conversion au bio. Courant 2022, une étude sera lancée, grâce au soutien financier de la DRAAF afin d'évaluer l'opportunité de développer les filières bio sur les territoires et d'accompagner les acteurs.

• **Le soutien à la filière maraîchère par la structuration d'une solution entrepreneuriale - la Ceinture Verte - pour créer des fermes :**

La Communauté urbaine travaille actuellement avec un jeune groupe coopératif, la Ceinture Verte, pour créer une structure entrepreneuriale permettant d'accélérer l'installation et la pérennisation de fermes de proximité bio en circuit-court, en intervenant à trois niveaux :

- L'identification et le portage financier du foncier,
- Le financement d'un outil de production performant (bâtiment, tunnels, irrigation),
- L'accompagnement technico-économique des exploitants par des mentors de proximité

La SCIC Ceinture Verte Le Havre Seine doit être créée au premier semestre 2022 avec pour objectif d'accueillir 3 premières fermes d'ici le printemps 2023. D'ici à 2026, ce sont ainsi une vingtaine de fermes maraîchères qui seront créées sur le territoire.

• **La mise en œuvre d'une cellule d'animation du foncier agricole et rural :**

Dans la perspective de la mise en œuvre du PLUi et du SCoT, la Communauté urbaine est engagée dans la construction d'une stratégie foncière de territoire. Sur le volet agricole, il est proposé le développement d'une cellule d'action dédiée des permettant de faciliter les installations, la reconversion et la transition vers une agriculture plus respectueuse de la ressource en eau et de la biodiversité. Cette démarche est initiée en 2022 avec la réalisation du diagnostic agricole du PLU, en partenariat entre plusieurs Directions de la Communauté urbaine (Résilience, Urbanisme, Habitat et Affaires Immobilières, Cycle de l'Eau).

• **La révision des fonds d'aides aux exploitations agricoles (FILA) :**

Compte tenu de la récente réorientation des aides départementales et régionales en matière d'aide aux entreprises agricoles, le fonds d'aides FILA (Fonds d'Investissement Local pour l'Agriculture) devra lui aussi prochainement être révisé afin d'assurer la complémentarité entre ces dispositifs de soutien financier.

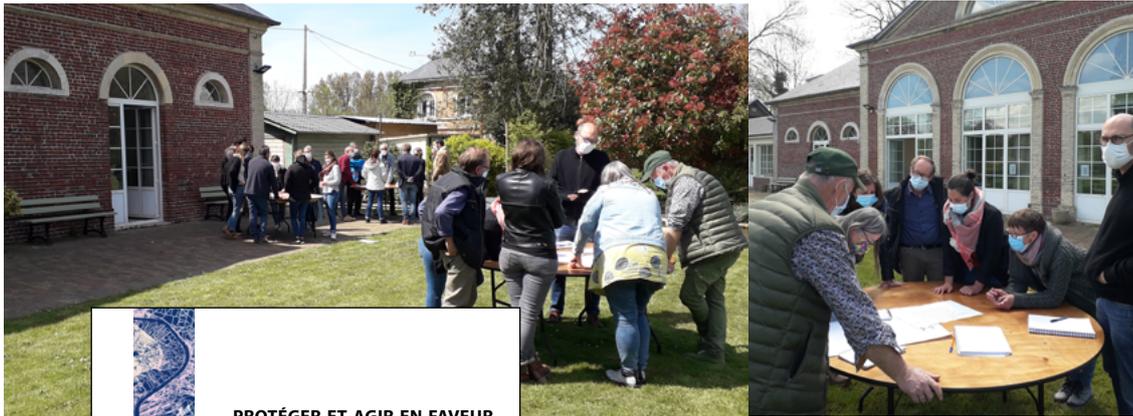
3. Un plan nature pour un territoire plus résilient



Après la réalisation, en 2020, d'un diagnostic de la trame verte et bleue ([aurh-diagnostic-espaces-naturels-lhsm-mars-2021.pdf](https://lehavreseinemetropole.fr/aurh-diagnostic-espaces-naturels-lhsm-mars-2021.pdf) (lehavreseinemetropole.fr)) sur le territoire de la Communauté urbaine et d'une campagne de sensibilisation des élus locaux avec la diffusion début 2021 de 4 films courts (<https://youtu.be/2WkDRKijKBk>) et de divers supports de sensibilisation (plaquette synthétisant le diagnostic, fiches indicateurs de pression et d'état de la biodiversité ...) aux enjeux de préservation de la nature, la Communauté urbaine a souhaité mobiliser les partenaires dans le cadre d'une concertation, pour définir un plan d'action cohérent et ambitieux.

Cette concertation a réuni plus de 155 participants autour de 13 ateliers : élus, techniciens, associations, financeurs, services de l'État...

Dans un second temps les acteurs ont été rencontrés individuellement afin de rédiger la feuille de route de la Communauté urbaine.



© DR

PROTEGER ET AGIR EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Plaine alluviale de l'estuaire, vallée de la Licande, plateaux agricoles, espaces boisés, prairies, littoral, cours d'eau, mares, jardins, squares, etc. les paysages remarquables et milieux naturels plus ordinaires du territoire sont variés. Ils hébergent une faune et une flore riches et diversifiées, parfois discrètes, que nous connaissons peu. Ces paysages et la biodiversité qu'ils abritent sont fortement fragilisés et pourtant, ils sont indispensables à de nombreux égards pour le territoire, ses activités et ses habitants. Quels services la biodiversité rend-elle au territoire ? Comment la protéger ?

25% du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est occupé par des espaces naturels.

LE HAVRE SEINE METROPOLITAINE

DES PAYSAGES REPRESENTATIFS ET EXCEPTIONNELS

- LES DOLMENES**
 - 10 km de sites
 - Des milliers de dolmens répartis sur le territoire
 - De nombreux dolmens rares et prestigieux
- LES ZONES ET LA SEINE**
 - 1 500 hectares de réserve naturelle
 - Une coupure de rivière
 - Plus de 300 espèces florales et 325 espèces d'insectes
- LES CLOS NATURELS**
 - Dispersés sur les plateaux
 - Résultat d'une organisation agricole passée caractéristique du Pays de Caux
 - Constitués de vergers, haies et talus plantés, abritant une biodiversité ordinaire

UNE NATURE OMNIPRESENTE MAIS MENACEE

- LES ESPACES PAYSAGES**
 - 11 800 hectares
 - 27 % du territoire
 - Malgré l'implémentation actuelle des haies tend à diminuer les essences locales.
- LES ESPACES AGRIcoles**
 - 11,6 % du territoire en 2018
 - Malgré 20 % des pratiques agricoles du territoire ont disparu entre 2000 et 2010.
- LES ESPACES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
 - 21 km de sites
 - 10 km de haies
 - 100 m de zones et bassins
 - Malgré, en Normandie 40 % des mares sont menacées à court terme.

500 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été artificialisés sur le territoire entre 2007 et 2018

2021 a également été l'occasion pour Le Havre Seine Métropole de construire et de renforcer ses partenariats avec les acteurs incontournables et reconnus de la gestion des espaces naturels et de l'éducation à la nature (Association Pomologique, Maison Familiale et Rurale de la Cerlangue, CARDERE, la Maison De l'Estuaire, Aquacaux, le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, la Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande, l'URCOFOR, CARDERE, le Conservatoire Botanique National...).

À l'issue de ce diagnostic et de la concertation, 3 axes d'intervention prioritaires ont été mis en évidence :

1. Amélioration de la connaissance du territoire
2. Préservation et restauration de la Trame verte et bleue
3. Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs, par la mise en œuvre d'un Plan Local d'Éducation à la Nature

À noter que l'axe 3 du Contrat de relance et de Transition écologique, signé en janvier 2021, est dédié à la restauration, la valorisation et la promotion des espaces littoraux et estuariens : renforcement de l'accessibilité de la Réserve naturelle, réhabilitation du sentier du littoral, mobilisation de fonds privés, création d'un observatoire environnemental, ...

3.1 Une action renforcée en faveur de la restauration de la trame bocagère

3.1.1 La mise en œuvre des Plans d'aménagements d'hydraulique douce

Le Plan d'aménagements d'hydraulique douce de la Communauté urbaine a pour ambition de protéger les biens et les personnes des coulées de boues, de lutter contre l'érosion des sols, et de protéger la ressource en eau. En 2021, ces Plans d'aménagements d'hydraulique douce ont fait l'objet d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour permettre à la Communauté urbaine de mener à bien ce programme sur les parcelles agricoles du territoire. Les premiers travaux de plantation ont eu lieu dès l'automne 2021 (17 aménagements sur 8 communes différentes).

En 2022, ce sont plus de 70 aménagements qui seront réalisés. Ces aménagements sont réalisés sur la base du volontariat des exploitants agricoles et sont à la charge de la collectivité subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Entreprise



ICI AU HAVRE

Compensez localement votre empreinte carbone résiduelle !

Carbolocal vous accompagne pour financer des projets locaux de séquestration de carbone (haies, vergers) et valoriser les retombées environnementales et sociales de votre action sur le territoire havrais

3 bonnes raisons de faire appel à nous



Nous vous permettons de soutenir des projets à **impact local** qui correspondent aux valeurs de votre entreprise



Nous vous accompagnons dans la **sensibilisation** de vos collaborateurs, clients et fournisseurs **aux enjeux climatiques** : chantiers participatifs, teambuilding...



Avec Carbolocal vous contribuez à l'atteinte de de la **neutralité carbone du territoire**

Rejoignez la dynamique territoriale !
 Contactez-nous : carbocal@lehavremetro.fr

3.1.2 L'expérimentation du dispositif CARBOLOCAL

En 2021, le dispositif CARBOLOCAL a vu le jour dans le cadre d'une démarche d'intraprenariat porté par la Communauté urbaine au sein de ses équipes. Ce dispositif initié par 3 agents de la Communauté urbaine, avec son appui financier, vise à accélérer la transition agro écologique des exploitations agricoles du territoire, afin de mieux répondre aux problèmes environnementaux (érosion des sols, dégradation de la qualité de l'eau, perte de biodiversité, inondation, réchauffement climatique...), par la plantation de haies. Carbolocal mobilise et « relocalise » le financement des entreprises du territoire dans le cadre de leur compensation carbone volontaire. Plateforme de contribution Carbone de Le Havre Seine Métropole (climatlocal.fr). Une phase test de 6 mois, à compter de septembre 2021, a permis la plantation de plus 5 km de haies sur le territoire cet hiver, l'équivalent de 575 teqCO₂ séquestrés, via le financement de 9 entreprises locales. Ce projet se poursuit en 2022.

3.1.3 La mobilisation du plan de relance « PLANTONS DES HAIES »

En 2021, la Communauté urbaine a répondu à l'Appel à projets du Plan de relance « Plantons des haies » afin de bénéficier de financement pour le déploiement de plantation de haies sur les parcelles communales et intercommunales du territoire, au nom de l'exemplarité des collectivités. Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté urbaine a sollicité le financement d'un poste à temps plein, dans le cadre du Plan France Relance "Plantons des haies" pour inciter et accompagner les communes à planter des haies à essence locale sur les parcelles publiques en lien avec les dispositifs CARBOLOCAL et les Plans d'aménagements d'hydraulique douce portés par la Direction Cycle de l'eau. L'objectif est de planter chaque année 10 km de haie.

3.2 La sensibilisation des acteurs

3.2.1 Une visite de ferme pour sensibiliser les élus et les acteurs l'agro écologique

La Communauté urbaine en partenariat avec l'ANBDD a organisé un D.D tour, en décembre 2021 à destination de tous les élus du territoire, des partenaires techniques et des agents des collectivités, l'objet était de faire connaître des techniques agricoles favorables à la biodiversité, à la protection des captages, au climat...



3.2.2 Le Lancement du Plan Local d'Éducation à la Nature

Le Plan Local d'Éducation à la Nature de la Communauté urbaine est la première déclinaison du Plan Régional d'Éducation à la Nature sur le territoire Normand. Les grandes lignes de ce plan ont été présentées lors des rencontres du collectif « éduquer à la nature », organisées en partenariat avec CARDERE, à Saint-Romain-de-Colbosc, au château de Grosmesnil – le 9 décembre 2021.

7èmes rencontres régionales de l'éducation à la nature
Jeudi 9 décembre
au château de Grosmesnil à St-Romain-de-Colbosc

Le déroulement

9h00 – Accueil - Café
Introduction de la journée par Cyprien Lethuillier, vice président de la Communauté urbaine

- Faisons connaissance !
- Le Collectif Éduquer à la Nature en deux mots
- Forum ouvert sur... **les Groupes de Travail**
- Un Plan Local d'éducation à la Nature à la Communauté urbaine du Havre

A la soupe !

- Les bons plans du plan régional
- Des actions à l'appel : **Témoignages, échanges** d'expériences
- Intermède conté
- Mais qu'est-ce que fait encore ensemble ?
- Déambulation et œuvre collective

Sans oublier...

- La bande-annonce du film *Grand Secret - Lien*
- La magie des contes de l'atelier des sens

N'oubliez pas !

- De venir avec un Megume !
- Pour le repas du midi, un plat salé ou sucré et une (petite) coup à boire à partager.
- Une tenue qui vous permette de mettre le nez dehors
- Une petite table : vous savez, les châteaux, c'est souvent mal chauffé !!
- Les documents de votre structure pour les distributeur

Les thèmes du Forum ouvert

- Des conseillers en éducation à la nature
- L'éducation à la nature dans la petite enfance
- La nature à l'école
- La connexion à la nature
- Les formations en éducation à la nature

Témoignages et échanges d'expériences

- L'école du dehors
- Une Forest School, comment ça marche ?
- Ateliers pour les tout-petits et leurs parents
- Des Yourites pour Apprendre la Nature
- Expérience sensible basée sur la photographie
- Chantier Jeunes bénévoles
- Club CPN
- Des sorties le long des rivières



3.2.3 Deux sessions de formation pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Deux sessions de formation ont eu lieu au printemps 2022, afin de sensibiliser les agents des collectivités à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ces sessions s'articulent autour d'une demi-journée en salle, et d'une demi-journée sur le terrain. En 2021, 40 agents ont été formés.



Par ailleurs des chantiers participatifs en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie sont proposés aux salariés d'entreprises. En 2021, 2 chantiers participatifs sur les espèces exotiques ont été proposés aux salariés de l'entreprise Total le long de la rivière de la Lézarde.

3.2.4 Le Havre Seine Métropole un Territoire Engagé pour la Nature

Elle-même reconnue Territoire Engagé pour la Nature depuis 2019, la Communauté urbaine accompagne les communes dans la rédaction de leur candidature à cet Appel à projets. Aussi, les services ont proposé un temps d'échanges à tous les élus du territoire sur cet Appel à projets afin de répondre à leurs interrogations. 2 communes ont par ailleurs été accompagnées par la Communauté urbaine pour la constitution de leur candidature.

3.2.5 La fête de la nature

En mai 2021, la Communauté urbaine s'est saisie de l'opportunité de la « fête de la nature » pour proposer des animations à destination du grand public et des scolaires. Sur les thématiques suivantes :

- Présentation rivière de la Rouelles
- Présentation de la formation d'une rivière
- Présentation des continuités écologiques
- Présentation d'une résurgence de
- Visite des étangs
- Sensibilisation à la problématique des espèces exotiques envahissantes



Réalisations 2022

- Lancement de la Stratégie Nature et Biodiversité pour le mandat.
- En 2022, un groupe de travail Arbre et forêt est lancé, afin de définir une stratégie de protection et de préservation des boisements du territoire. Ce groupe de travail réunit tous les acteurs de la filière bois et de la protection de la nature. Un diagnostic forestier sera lancé en 2022, pour aboutir en 2023 à la signature d'une charte forestière de territoire.
- Un inventaire botanique approfondi a été lancé sur la vallée d'Étretat afin d'y définir les enjeux liés à ces anciens boisements.
- Le catalogue de mécénat réalisé en 2021 dédié à la préservation et à la restauration des espaces naturels propose aux entreprises 14 projets à la recherche de financements privés. En 2022, la Communauté urbaine communiquera sur les réseaux sociaux pour mobiliser des financements sur ces projets.
- La Communauté urbaine organise en 2022, 2 sessions de formation à destination des élus sur l'intégration de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme en octobre, et une session sur la biodiversité nocturne en décembre.
- La poursuite de carbolocal avec le recrutement d'une personne pour poursuivre la démarche, pendant 12 mois et planter 12 km pendant la saison hivernale au côté d'un animateur, chargé d'accompagner les communes dans la plantation de haies.
- La définition d'un plan d'actions pour la massification de la plantation de haies en partenariat avec les EPCI voisins, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Opération Haies en Normandie.
- Une nouvelle série de 3 films de sensibilisation et de partage d'expérience s sont en cours de réalisation. Les partenariats avec CARDERE pour animer le Plan Local d'Éducation à la Nature, la SITELLE, pour le déploiement de la Forest school, avec la MFR pour l'entretien du jardin démonstratif du château de Grosmesnil, ou encore la mise en place de chantiers participatifs avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie sont pérennisés.



Perspectives 2023

Pour préserver et restaurer la Trame verte et bleue

La Communauté urbaine mettra en place une instance de concertation dédiée à la préservation des Espaces naturels agricoles et forestiers. Cette instance doit permettre, de définir des zones à enjeux stratégiques nécessitant une intervention de la collectivité, des leviers d’actions pour en maîtriser l’usage au regard des enjeux environnementaux. Le plan d’actions relatif à la massification de la plantation de haies via le développement de filières de valorisation, sera mise en œuvre sur la période 2023 - 2025. Ce programme prévoit à la fois de travailler sur la production de plan labélisé “Végétal Local” et sur la filière « aval », avec la valorisation des haies, en bois énergie, notamment.

Pour mobiliser et sensibiliser

2023 sera consacré à la définition d’une stratégie de communication, et de sensibilisation du grand public aux richesses naturelles du territoires, et à leur préservation.

4. Protéger et économiser les ressources en eau

Des programmes d’actions de lutte contre les pollutions diffuses en zone agricole et non agricole ont été arrêtés par le préfet sur la plupart des captages de la Communauté urbaine : aussi, les acteurs du territoire sont sensibilisés par la Communauté urbaine aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau. Des actions concrètes sont également menées en faveur de la protection de la ressource : mise en place d’aménagements d’hydraulique douce, conseil aux agriculteurs pour réduire leurs intrants et maintenir les prairies sur leur exploitation...



4.1 La préservation des ressources en eau

En 2021, la stratégie protection des ressources en eau 2021-2026 a été délibérée, et entérinée par les élus : elle fixe les objectifs de qualité des eaux et les objectifs opérationnels. Des leviers d'actions sont clairement identifiés pour y parvenir.

Par ailleurs, au regard du faible nombre de surfaces en agriculture biologique, Le Havre Seine Métropole a souhaité mener une étude de sensibilité à ce type d'agriculture pour comprendre les freins et obtenir des pistes d'actions à intégrer dans les prochains programmes d'actions des Bassins d'Alimentation de Captages.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a répondu à deux Appel à projets :

- Le PSE (paiement pour services environnementaux) herbe proposé par l'Agence de l'eau Seine Normandie et permettant de financer le maintien en herbe des fonds de talweg ;
- Le Groupe Ecophyto Émergence lancé par les services de l'État et les Agences de l'eau favorisant la création d'un groupe de 8 à 20 agriculteurs qui s'engagent dans un projet collectif de transition agroécologique pluriannuel.

La Communauté urbaine est lauréate de ces deux Appels à projets. Aussi, en 2021, la Direction Cycle de l'eau a organisé la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 dispositifs. La première campagne des PSE a été initiée. 76 agriculteurs se sont engagés pour 1105537 € sur 5 ans (fonds agence de l'eau) concernant 2518 ha de prairies permanentes.

2021 est aussi été dédiée à la délimitation du dernier Bassin d'alimentation de Captage du territoire de la Communauté urbaine : il s'agit du captage d'Étretat. Un programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles pourra alors être défini en concertation avec toutes les parties prenantes.



<i>Réalisations 2022</i>	<i>Prévisions 2023</i>
<p>En 2022, démarre l'animation des 2 groupes Ecophyto Émergence dont l'un est porté sur la réduction des intrants et l'autre sur le pâturage bovin.</p> <p>Afin de poursuivre ces groupes sur les années à venir, la Communauté urbaine répond à un nouvel appel à projets groupe Ecophyto 30 000 lancé par les services de l'État.</p> <p>La campagne 1 est PSE se poursuit et la campagne 2 des PSE Herbe se déroule.</p> <p>Afin d'accompagner les agriculteurs des BAC à réduire leurs intrants, Le Havre Seine Métropole va répondre à un nouvel appel à projets pour devenir opérateur d'un projet agro-environnemental est climatiques. Les exploitants agricoles pourront ainsi potentiellement contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques à compter de la PAC 2023.</p> <p>Afin de réduire les ruissellements s'infiltrant dans les bétaires (gouffres en lien avec les nappes phréatiques), des études d'aménagements d'hydraulique douce ont été menées sur les années précédentes. L'hiver 2021-2022 voit la mise en place de ces premiers aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines...).</p> <p>Au second semestre, s'engagera la révision des programmes d'actions de réduction de pollutions diffuses des bassins d'alimentation de captages d'Oudalle-St-Vigor et de St-Martin-du-Bec.</p> <p>Par ailleurs, la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du captage de Radicatel se poursuit. L'avis de l'hydrogéologue agréé a été présenté à la profession agricole. Une phase de concertation est prévue à l'automne 2022.</p> <p>Enfin, une campagne de traçages colorimétriques a eu lieu sur le BAC de St-Martin-du-Bec afin d'améliorer les connaissances sur les circulations souterraines des eaux.</p>	<p>En 2023, l'équipe d'animation sera mobilisée pour contractualiser des MAEC avec les exploitants agricoles.</p> <p>Les groupes Ecophyto Émergence devraient évoluer en groupes 30 000 permettant de poursuivre les actions sur 3 ans supplémentaires.</p> <p>La Communauté urbaine lancera une nouvelle étude de priorisation des aménagements de bétaires et de modélisation des impacts sur la turbidité au captage d'Yport.</p> <p>La poursuite de la procédure de révision de la DUP de Radicatel sera un sujet important. Suivra la poursuite de la révision de la DUP d'Yport.</p> <p>La révision des différents programmes d'actions se poursuivra.</p> <p>Enfin, de nouvelles campagnes de traçages seront conduites sur les BAC.</p>

Chapitre 3

Vers une mobilité douce et décarbonée pour améliorer le cadre de vie

1. Encourager les déplacements en transports en commun et les mobilités alternatives et vivre le territoire autrement

La collectivité veille à un développement des mobilités alternatives à l'automobile afin de diminuer les consommations d'énergie mais aussi d'améliorer la qualité de l'air tout en offrant des services de qualité à la population. L'essor du réseau de transport en commun est un levier important et la collectivité est engagée depuis plusieurs années pour le rendre accessible au plus grand nombre.

Les principaux axes de sa politique en faveur de la mobilité douce et durable sont :

- l'optimisation de son réseau de transport en commun (LiA) avec de nouvelles lignes de bus mises en service en septembre 2020 et l'extension du tramway en 2027. L'amélioration de ces services et la mise en service de bus à énergie propre (3 bus électriques en 2019) sont également des enjeux,
- la transition énergétique du réseau de transports en commun avec le lancement de marchés publics relatifs à la conversion de 50 véhicules de la flotte de bus vers le Gaz Naturel Véhicule (GNV). Avec zéro émission de polluants ou de dioxyde de carbone à l'échappement, l'hydrogène garantit également des déplacements plus silencieux en zone urbaine,
- mode de transport doux et sain, le vélo accompagne le quotidien des citoyens. Pour soutenir cet usage, la Communauté urbaine poursuit le développement de son réseau cyclable et le valorise, trois aménagements cyclables (pistes « Covid ») ont été pérennisés. Enfin les trois principales réalisations inscrites au plan vélo sont en cours de finalisation (RD31, LE HAVRE - PONT DE NORMANDIE) et porteront le réseau de piste cyclable à 180 km,
- la poursuite de l'offre de location de vélos (stock : 1300 vélos à l'été 2021) du réseau de LiA :
 - Vélo classique : location gratuite
 - Vélo électrique : 20 € par mois
 - Vélo pliant : 10 € par mois

Ce service rencontre un grand succès avec 7 516 locations en 2021,

- Le Havre Seine Métropole a autorisé l'opérateur LIME à déployer un service de location de trottinettes électriques en libre - service à compter du 19 juillet 2021 dans le centre-ville du Havre. Ce service est très utilisé avec environ 100 000 déplacements par mois,
- le lancement d'un AMIC fin 2021 pour développer l'offre de bornes de recharge électrique sur la Communauté urbaine,
- la mise en service d'une station hydrogène depuis le 18 décembre 2019 à Octeville-sur-Mer. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme européen Eas-hymob,
- le Plan de Déplacement Administration : une enquête sur la mobilité des agents a été menée en 2017 et un plan d'actions a été proposé en 2018. Ces actions sont en cours de réalisation au sein de la Communauté urbaine et facilitent l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle. Parmi celles-ci, on peut citer la contribution de la collectivité pour les abonnements aux transports en commun à hauteur de 75 %. À la suite du Plan de Déplacements Administration de 2018, un nouveau plan d'actions a été proposé en 2021. En 2021 a eu lieu la formation remise en selle pour les agents de la Ville du Havre et de la Communauté urbaine. Une forte communication a été mise en place en 2021 pour inciter les agents à venir au travail en vélo ou en transports en commun.

CHIFFRES CLÉS

Mobilités douces et alternatives

Conversion de **50 bus** au gaz naturel
Véhicule d'ici 2025

7516 locations de vélos en 2021

580 000 déplacements en
trottinette électrique en 2021

180 km de pistes cyclables

Élaboration du **futur plan vélo** en cours
pour la période 2021 à 2030.

Lancement de la procédure de révision
du Plan de Mobilité 2023-2033

Réalisations majeures 2022 et perspectives 2023

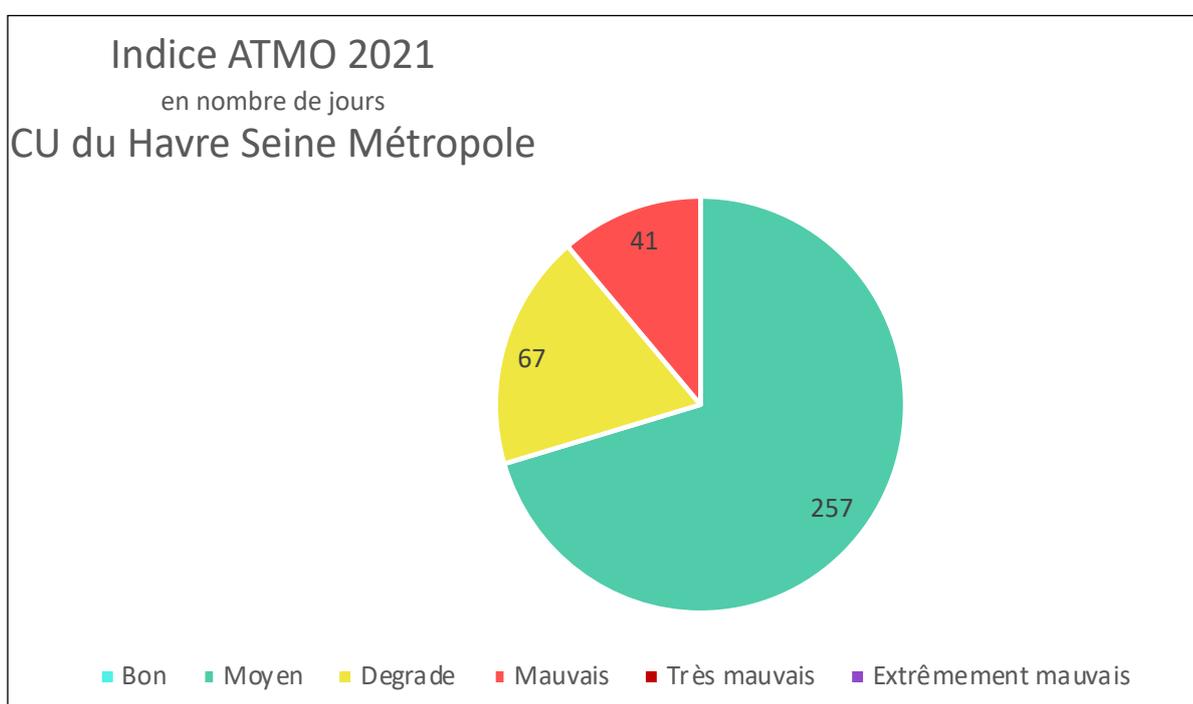
Face à l'augmentation de la demande, Le Havre Seine Métropole poursuivra des travaux de voirie avec l'ambition de créer, à l'horizon 2030, **100 km de pistes en site propre et plus de 165 km en voie partagée pour atteindre in fine 445 km de voies dédiées aux cyclistes.**

- **Bornes de recharges électriques** : la Communauté urbaine densifie le réseau de bornes de recharge électrique en milieu urbain. Un AMIC en 2022 doit permettre de développer de nouvelles bornes de recharge électrique sur le territoire (près de 500 bornes de recharge supplémentaires fin 2024), un premier déploiement de bornes est prévu à l'automne 2022.
- **Identifier de nouvelles solutions de covoiturage sur le territoire** : de nouvelles implantations d'aires de covoiturage, ainsi que les services et plateformes dédiées au covoiturage sont en cours d'études sur le territoire de la Communauté urbaine en 2022. Pour 2022 un schéma directeur de covoiturage est en cours de réalisation pour définir les emplacements des futures aires de covoiturage.
- **Initier la démarche d'élaboration d'un plan de mobilité administration (PDMA)** au sein de la Communauté urbaine en tenant en compte des nouveautés liées à la loi des mobilités. Un travail de concertation est engagé entre toutes les directions pour élaborer ce Plan de mobilité des agents de la Communauté urbaine. Le PDMA devra être validé en 2023.
- **Études de préfiguration pour l'instauration d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions Mobilité** au sein de la Communauté urbaine, en application de la loi Climat de 2021. Le lancement de l'étude est prévue fin 2022 pour une durée du marché de 2 ans.

2. Améliorer la qualité de l'air pour un meilleur cadre de vie

Les surveillances faites par Atmo Normandie (et les associations qui l'ont précédée) le montrent : la qualité de l'air de notre territoire s'améliore, notamment grâce aux actions menées par les industriels qui ont permis de diminuer fortement les pollutions au dioxyde de soufre.

2.1 Bilan de l'indice ATMO



2.2 Bilan des épisodes de pollution et des procédures préfectorales

Deux procédures d'information et de recommandation pour les particules en suspension ont concerné la Seine-Maritime (2 janvier et 28 avril 2021). Ces procédures sont déclenchées sur la base des prévisions quotidiennes de la qualité de l'air d'Atmo Normandie.

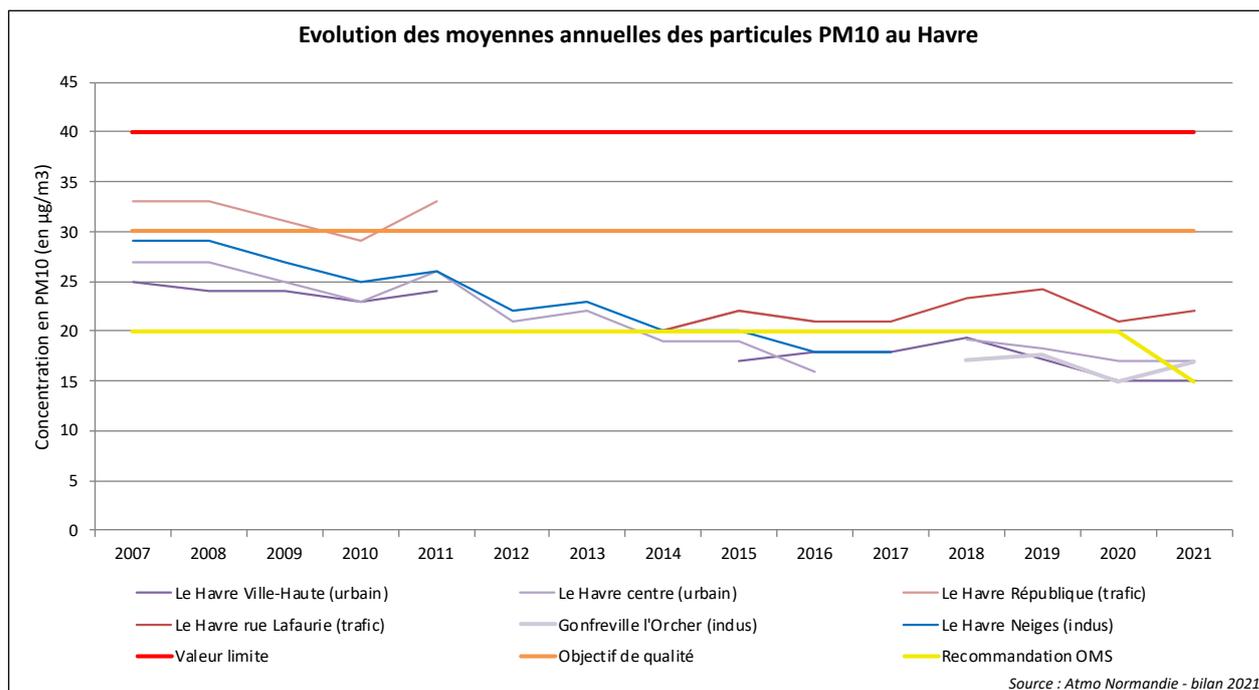
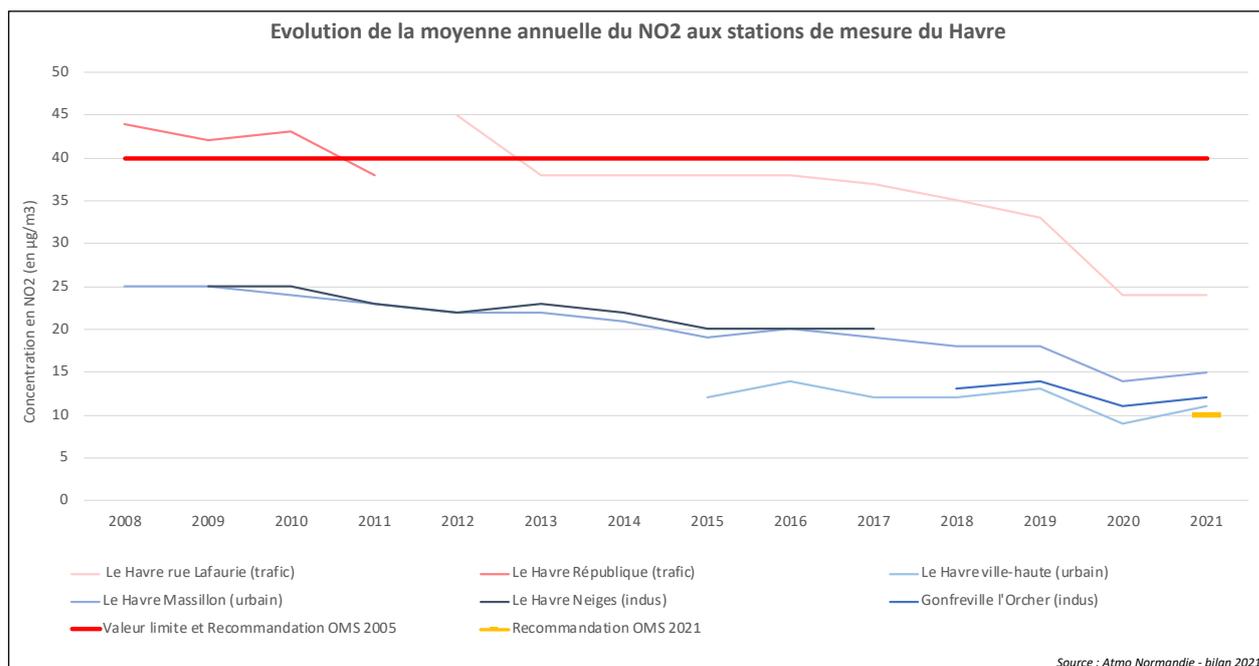
Un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour le SO₂ (seuil de 300 µg/m³ en moyenne sur 1 heure) a été constaté sur la station de Rogerville le 4 octobre 2021.

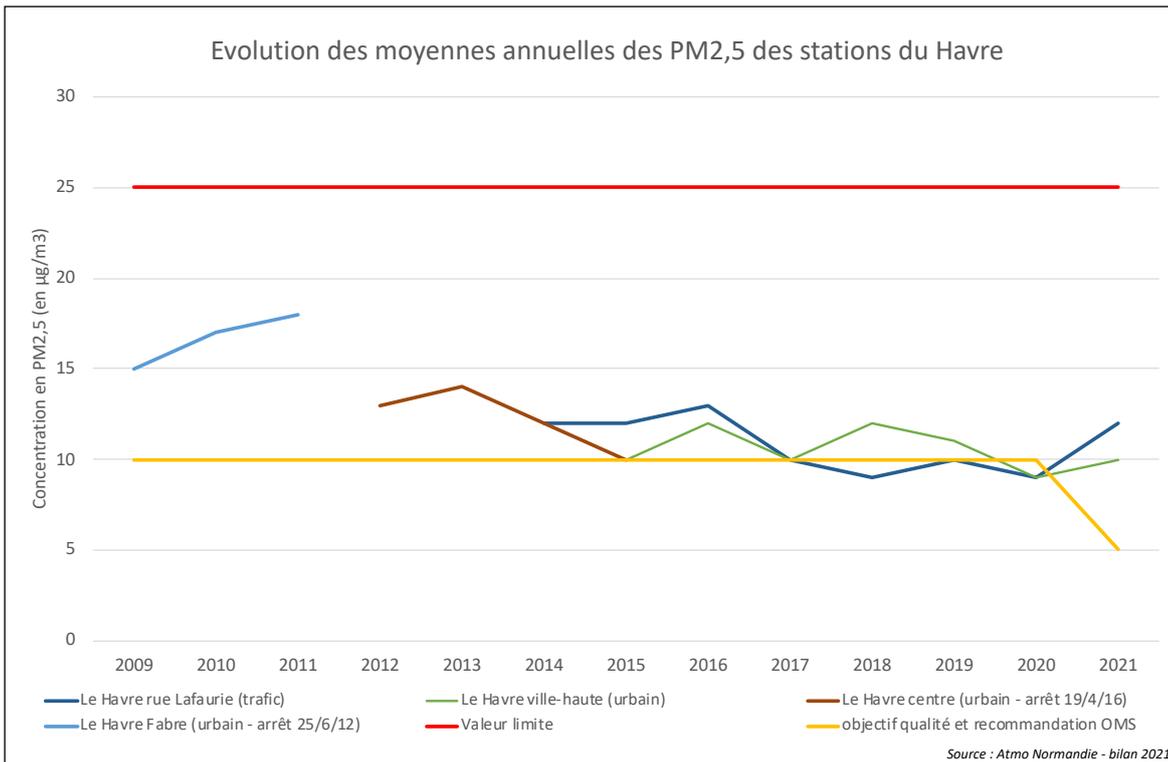
Un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules PM₁₀ (seuil de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures), non prévu par les modèles numériques de prévision, a été constaté le 5 septembre 2021 au niveau de la station du Cap d'Ailly. Cet épisode semble être lié à un phénomène côtier, un dépassement ayant été aussi constaté dans le département de la Somme.

Depuis 2019, la collectivité a mis en place la gratuité des transports publics lors des pics de pollution qui s'applique en cas de déclenchement par le préfet du niveau 2 alerte à la pollution atmosphérique.

2.3 Évolution de la qualité de l'air au niveau des stations de mesure en continu

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des moyennes annuelles des concentrations en NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5} des stations de mesure sur le territoire du Havre Seine Métropole.





Une reprise globale à la hausse des concentrations quelle que soit la station de mesure est perceptible en 2021, après une année de baisse liée aux effets du COVID. Afin de bien comprendre les graphiques ci-dessus, il est à noter qu'en 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a révisé ses recommandations pour certains polluants atmosphériques. Contrairement au NO2 et aux particules, l'OMS a relevé le seuil de sa recommandation pour le dioxyde de soufre (SO2).

2.4 Suivi des odeurs

Par ailleurs, bien qu'étant une gêne pour les habitants, les odeurs ne peuvent pas être mesurées par des analyseurs. Cependant, depuis plus de 20 ans, Atmo Normandie a mis en œuvre une démarche de suivi des odeurs en Normandie. Celle-ci est considérée comme originale, pionnière et éco-citoyenne. En effet, au-delà des aspects réglementaires, et parce qu'elle est régulièrement sollicitée par la population, l'association a développé un suivi des odeurs : recueil des témoignages, tournées terrain avec une technicienne odeurs, réseau de Nez avec l'aide d'habitants bénévoles ou d'employées d'entreprises de la zone industrielle ayant suivi une formation à la reconnaissance des odeurs. Grâce aux relevés des Nez mais aussi au travail mené par les experts au sein des sites émetteurs, connaissance et dialogue se sont profondément accrus depuis 1998, date à laquelle le premier groupe de "Nez Normands" a été opérationnel.

De plus, depuis 2019, l'association a mis en service une application permettant de géolocaliser les signalements d'odeurs accessible à tout le monde.

2.5 Suivi des pollens

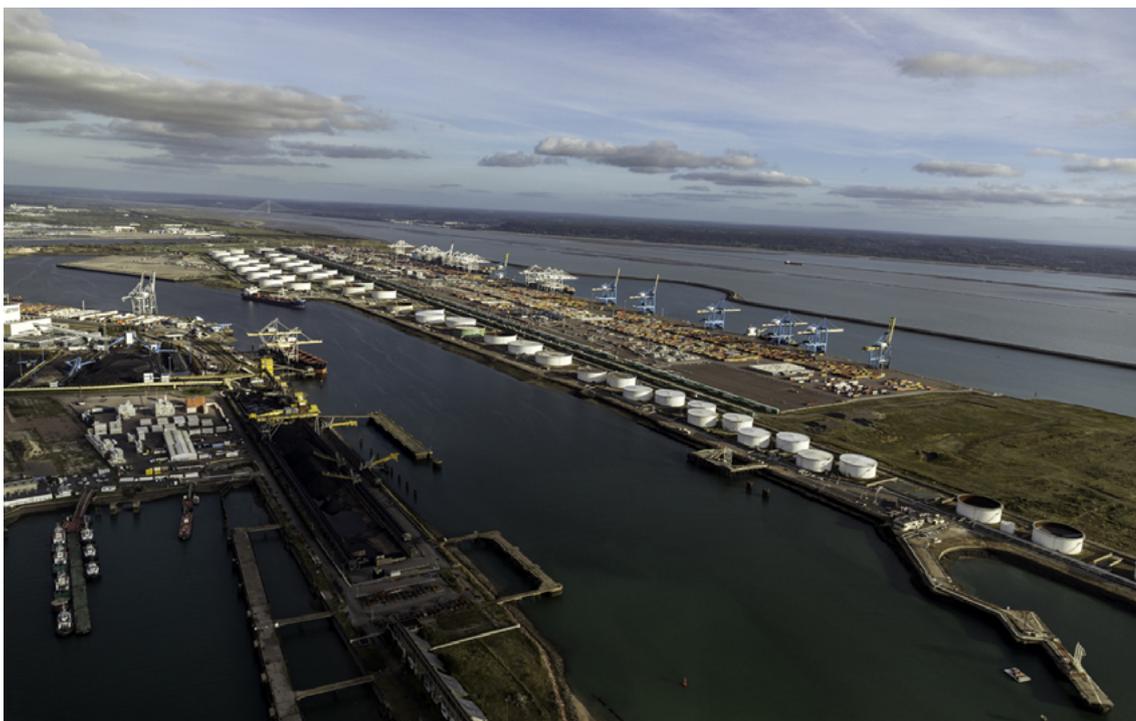
Le pollinarium du Havre est situé à l'entrée nord des Jardins Suspendus. Un Pollinarium sentinelle® est un espace dans lequel sont réunies les principales espèces de plantes (plantain, armoise, graminées...), arbustes et arbres sauvages (bouleau, cyprès, noisetier...) de la région dont le pollen est allergisant. L'objectif est de les observer quotidiennement afin de détecter le début et la fin d'émission des pollens de chaque espèce et de transmettre ces informations aux personnes allergiques et aux professionnels de santé inscrits à la lettre d'information (alertepollens.org).

Dès réception de cette information, les personnes allergiques aux pollens peuvent commencer, en lien avec leur médecin ou allergologue, leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission des pollens.

Il a, à la fois, un rôle sur l'information sur la qualité de l'air et sur l'observation botanique sur les changements climatiques.

Chapitre 4

L'économie circulaire, une solution d'avenir et alliée du développement durable



1. À travers la mise en circularité des ressources, valoriser un écosystème complet

1.1 L'Écologie Industrielle et Territoriale

Impliquée depuis plusieurs années en faveur du développement de l'écologie industrielle et territoriale, Le Havre Seine Métropole a décidé d'aller plus loin et lever les freins à la mise en œuvre de synergies industrielles, en travaillant à une échelle plus large, celle de l'axe Seine, pour gagner en efficacité économique et environnementale par un renforcement des alliances territoriales avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de ce territoire. Convaincus par l'enjeu, les territoires de la vallée de la Seine ont décidé de faire de l'écologie industrielle et territoriale un des axes du protocole d'accord 2019- 2022 du Territoire d'industrie Axe Seine, signé en 2019. Parmi les actions identifiées figure notamment la mise en place d'une plateforme d'écologie industrielle sur le territoire de l'Axe Seine. Afin d'initier ce projet, Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine Eure, ainsi que deux associations d'entreprises, SYNERZIP-LH et IN-CASE, travaillent de concert avec l'appui de la Région Normandie pour sa mise en œuvre, dès 2021. Le Havre Seine Métropole a été lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt « CPIER » (Contrat de Plan Interrégional État Région) transition écologique et développement économique », pour la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie en lien avec les territoires de l'Axe Seine (intitulé projet ASTER - Industries). Une reconnaissance appréciée de ses efforts, qui ne font que renforcer ses ambitions futures.

Aussi, en 2021, la Communauté urbaine poursuit ses actions en faveur de l'Écologie Industrielle et Territoriale et réalise une étude diagnostic à l'échelle de l'AXE SEINE permettant d'identifier

les synergies industrielles et recruter un chargé de projet Écologie Industrielle et Territoriale, pour 2 ans.

Pour 2022, il s'agira de définir les priorités d'actions sur le territoire à différentes échelles :

- celle de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage assurant l'exemplarité de certaines démarches et en tant qu'animateur d'une politique publique d'économie circulaire pour laquelle la définition d'une stratégie interservices devra être mise à l'ordre du jour,
- celle du territoire communautaire en lien étroit avec Synerzip (cf. projet ASTER),
- celle de l'axe Seine à l'échelle duquel des statistiques de gisements jugés prioritaires pourront, le cas échéant, être poursuivies d'études approfondies, d'étude de recherche et développement ou directement de création de synergies à titre expérimental ou non.

Réalizations 2022 et perspectives 2023

Le projet ASTER - industries pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'écologie industrielle

Étape 1 : partager un outil d'identification de certaines synergies possibles à l'échelle de la Vallée de la Seine grâce à un outil commun. Les résultats de 5 études de gisement sont prévues courant 2022.

Étape 2 : se doter des moyens d'ingénierie et d'animation nécessaires pour mettre en place la démarche contribuant à la concrétisation des synergies et à la dissémination de la démarche en interne comme en externe et pour :

- repérer à l'aide des acteurs de terrain d'autres besoins en synergies possibles et approfondir ces besoins par des études spécifiques,
- parmi les synergies potentielles, faire ressortir les priorités : selon des critères de faisabilité et leur intérêt écologique,
- animer la mise en œuvre des synergies,
- sensibiliser le territoire (retours d'expériences...).

Le recrutement du chargé de projet Écologie Industrielle et territoriale est prévu au 1^{er} mars 2022 pour deux ans.

Étape 3 : développer la démarche et la rendre plus autonome juridiquement et financièrement. Une étude d'opportunité identifiant les leviers à la pérennisation de la démarche Écologie Industrielle et territoriale sera lancée d'ici la fin d'année 2022. Les résultats sont attendus en 2023.

En 2022, le chargé de projet, au côté de Synerzip Le Havre, pourra identifier les premières synergies, à fort impact environnemental et économique. Il développera une démarche pilote sur la zone d'activité du Parc Eco Normandie située à Saint Romain de Colbosc, par l'animation d'ateliers permettant de détecter les synergies potentielles entre entreprises, et lancer des études en conséquence : restauration collective, biodéchets, énergie, cartons, équipements...

1.2 La gestion des déchets en 2021

Contrat d'objectif déchets et économie circulaire

Quelques chiffres clés :

Déchets ménagers et assimilés	2010*	2021
Kg/habitant Hors déblais et gravats	562	551
Tonnage collecté hors déblais et gravats	134 726	149 570
Taux de réduction des déchets sans terre et gravats	-	- 7,8 %
Kg/habitant avec terre et gravats	647	643
Tonnage avec terre et gravats	157 385	174 533
Taux de réduction des déchets (n/2010)	-	- 6,4 %

L'année 2020 a marqué la fin du contrat d'objectif déchets et économie circulaire. Ce dispositif portait 3 enjeux majeurs :

- réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produites,
- augmenter le taux de valorisation des déchets pris en charge par la métropole,
- accompagner les producteurs professionnels de déchets.

L'ensemble des actions déployées ont permis d'atteindre les deux premiers.

Bilan valorisation	2010	2021
Valorisation énergétique	90 887	83 185
Valorisation matière et recyclage	19 796	30 979
Total compostage	19 489	29 843
Total Valorisation	130 172	144 007
Total déchets	157 385	174 533
% valorisation énergétique	57.7	48
% de valorisation matière	12.7	18
% de valorisation organique	12.4	17

* NB : Les tonnages figurant dans les tableaux relatifs au contrat d'objectif ne couvrent que le territoire de l'ex communauté de l'agglomération havraise pour la période 2010.

Arrivée des ambassadeurs du tri : sur l'année 2021, 5 ambassadeurs du tri ont été recrutés afin d'aller à la rencontre des usagers sur la qualité du tri. Ils réalisent des opérations de porte à porte notamment dans l'habitat collectif avec passage de consignes et distribution de documents (guides du tri et sacs de pré collecte). En 2021, 960 personnes rencontrées sur plus de 2000 adresses.

Sensibilisation et formation des agents de proximité des bailleurs sociaux : Rencontre de tous les bailleurs partenaires : formation en salle de 1 h 30 et diagnostic sur le terrain. En tout,

partenariat avec 4 bailleurs : LOGEO, Alcéane, Habitat 76 et 3F avec 280 agents de proximité formés et 75 RDV sur le terrain. Le reste est programmé sur l'année 2022.

Plantes en fête : Participation à la 29^e édition de Plantes en Fête avec présence de la direction Cycle du déchet sur l'ensemble du week-end pour aborder les thématiques du jardinage durable

Transat Jacques Vabre : Participation à la Transat Jacques Vabre avec la mise en lumière de différents partenaires : conférence du prestataire Cliiink au sein du pavillon Initiatives positives et mise en relation de partenaires pour le programme des conférences sur une économie circulaire

Plastic Odyssey : présence du village de l'association plastic Odyssey au Havre pour présenter des solutions contre la pollution plastique et protéger l'Océan. Lors de son étape au Havre, les citoyens seront ainsi invités à découvrir l'univers de Plastic Odyssey, la maquette de son navire et ses machines de recyclage, les grands enjeux de la pollution plastique dans le monde ainsi que les solutions pour y faire face.



Réalisations majeures 2022 et Perspectives 2023

Jardinage et Compostage durable : En 2022, la distribution de composteurs aux particuliers s'est poursuivie. Au total, 18 664 composteurs ont été distribués depuis 2001.

Le Référentiel "Économie circulaire" de l'ADEME : la Communauté urbaine bénéficie depuis fin 2020 d'un accompagnement de ces deux structures pour mettre en place le référentiel économie circulaire de l'ADEME, au côté d'une dizaine d'autres collectivités territoriales. Ce dispositif d'amélioration continue doit permettre à la collectivité de s'organiser en interne autour de cette thématique, de définir sa stratégie Économie circulaire et d'améliorer la prise en compte des 7 piliers de l'Économie circulaire dans ses politiques publiques. Il s'agira en 2022, de partager ce référentiel et d'accompagner les différentes directions dans l'utilisation de cet outil, pour une labélisation en 2023.

Réduction des déchets et Programme local de prévention des déchets : conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté urbaine prépare l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets à l'échelle de son territoire. Ce dispositif vise à accélérer le changement de comportement des consommateurs et de tous les producteurs de déchets afin de réduire les quantités produites sur le territoire chaque année. Sa mise en œuvre est programmée pour le 1^{er} semestre 2022.





Hôtel de la Communauté
19 rue Georges Braque
CS 70854
76085 Le Havre Cedex
02 35 22 25 25

